Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260528-C_2026_056-DE

# Conseil Communautaire du 21 mai 2026 Délibération n°C_2026_056

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 15 mai 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

**Etaient présents (45) :**
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry, JOSSE Pascal, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, LORIOT Viviane, TARLET Raphaël, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, RODRIGUEZ Paul, FLAGEUL Marie, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GICQUELLO Bruno, GUIHARD Jean-François, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, YHUEL Yann, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

**Absents ayant donné pouvoir (2) :**
PIEL Mickaëlle donne procuration à COWET Vincent, GUILLERME Gwen donne procuration à STRICOT Gaëlle

**Absents excusés (2) :**
BELLEC Patrice, MICHEL Rémi

**Secrétaire de séance :** M. Alain DE CHABANNES

**Objet : - Economie - Vente à la société Brocéliande Pavage - modification de la délibération C2025-102**

Madame la Vice-présidente rappelle au conseil communautaire la délibération C2025-102 du 27 novembre dernier relative à la cession d'un terrain à la société Brocéliande Pavage sur le parc d'activités du Val Coric Ouest à Guer.

Cette délibération prévoyait la signature d'un compromis de vente dans les six mois suivant la décision. Monsieur Jouin, dirigeant de cette société, sollicite un délai supplémentaire pour cette signature, n'ayant pas pu avancer sur son projet aussi rapidement que prévu.

Madame la Vice-présidente propose ainsi de proroger le délai de signature du compromis de vente et d'allonger par conséquent la durée validité de cette première délibération d'une nouvelle durée de six mois.

**Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur :**
- **LA MODIFICATION de la délibération du 27 novembre 2025 référencée C2025-102, en allongeant le délai de signature du compromis de vente et de validité de la décision d'une durée de six mois supplémentaires, toutes autres modalités de la vente restant inchangées,**
- **L'AUTORISATION du président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

**Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260528-C_2026_056-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

